



Décharges : comment faire le ménage ?

La France ne sait plus
quoi faire de ses déchets.
Et, à force d'improviser
des solutions en catastrophe,
les catastrophes finissent
par arriver. Comme à Marseille

>Guillaume Grallet

L'EXPRESS

N° 2404 SEMAINE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 1997

L'EXPRESS 31/7/97

L'EXPRESS

FRANCE 17



La plaine de la Crau, la plus grande décharge d'Europe, reçoit les ordures des Marseillais. « Ici, des feux s'allument toutes les deux semaines », reconnaît un responsable. Jusqu'à provoquer des incendies comme celui qui a ravagé la région de Marseille le 25 juillet ?

d'incinération, reconvertie en centre de tri sélectif pour la ville, qui est partie en fumée dans la nuit du 27 au 28 juillet. A quelques heures d'intervalle, ces deux incendies sont venus rappeler qu'à l'image des habitants de Saumur, qui, au Moyen Âge, jetaient leurs ordures par la fenêtre, la France ne sait toujours pas quoi faire de ses déchets. Et que, à force d'improviser des solutions en catastrophe, les catastrophes finissent par se produire.

Agitant les bras pour tenter d'effrayer les milliers de goélands qui se nourrissent des déchets des Marseillais, un Crau avoue : « Ici, des feux s'allument toutes les deux semaines. Heureusement qu'avec nos deux citernes et nos canons nous les maîtrisons à temps. Il y a deux mois, pourtant, on a fait appel à trois véhicules de pompiers de Marseille, qui ont quand même mis une journée à venir à bout des

flammes. On a eu chaud ! » Sur 80 hectares s'amoncellent boîtes de conserve, pneus crevés, téléviseurs défoncés. La plaine de la Crau, avec ses « arbres plastique », appelés ainsi parce qu'ils retiennent dans leurs branches des sachets d'emballage qui leur donnent des airs d'épouvantails, est la plus grande décharge d'Europe. De 40 à 60 rames acheminent quotidiennement par voie ferrée les ordures des Marseillais, complétées depuis deux ans par une quinzaine de camions de 25 tonnes. Un berger, qui a passé sa vie au pied de la montagne de déchets, s'amuse : « Il n'est pas né, le mouton que je laisserai pâturer sur ce champ de boues ! » Ici et là, quand il fait chaud, on voit s'échapper la fumée du gaz de fermentation de déchets, qui interdit toute repousse d'herbe !

Depuis 1992, la loi demande aux villes de prévoir d'ici à 2002 la suppression des décharges municipales traditionnelles. Seule grande ville de France à stocker encore ses ordures pas à la règle. « Depuis janvier 1996, le département des Bouches-du-Rhône aurait dû rendre public son programme d'élimination des ordures ménagères. Il y a une loi, elle s'applique à tous », a commenté après l'incendie Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, par ailleurs inspirateur de la loi de 1992. Le

jamais, qui a causé cette catastrophe. Des morceaux de bois et de fer, du papier, des pierres et des fines de charbon déversés de bennes en provenance des Houillères de Provence ont fait flamber l'ensemble. Etaient-ils chauds ? Se sont-ils auto-enflammés ? La décharge était-elle habilitée à recevoir ces déchets industriels ? L'enquête et la justice devront le préciser.

Presque dans le même temps, à Nancy, c'est une ancienne usine

débat sur le programme commence maintenant sérieusement à s'envenimer. Présent lors des 39 réunions organisées à ce sujet par la ville, Victor-Hugo Espinoza, porte-parole des Verts, accuse par avance le choix, qu'il juge probable, du « tout-incinération ». Ce procédé produit, en effet, des résidus résistant eux-mêmes à toute élimination. « Ce n'est plus comme pour la vache folle ou l'amiante. Les élus ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas ! » lance Espinoza. Les écologistes ne sont d'ailleurs pas non plus à l'abri d'inconséquences. Certains s'inquiètent en effet déjà de la disparition de la décharge, devenue un véritable parc naturel de sauvegarde pour les goélands ! Robert Assante, adjoint au maire chargé de l'environnement, s'angoisse : « Que celui qui détient la solution miracle me le fasse savoir ! »

Une facture élevée

Mais le problème, dans un pays où les habitants rejettent deux fois plus d'ordures ménagères qu'il y a trente ans (425 kg de déchets, pour 220 kg en 1960), se pose à tous les élus. Sous la pression de la vague écologiste, une succession de lois sur l'environnement, adoptées dans la hâte et toutes plus exigeantes les unes que les autres, ont obligé les mairies à contrôler plus assidûment l'eau, le bruit ou encore l'air. Dans ce déluge de bonnes intentions, la loi du 13 juillet 1992 sur le traitement des déchets ménagers est sans doute la plus ambitieuse. Et la moins réalisable.

A l'échéance de 2002 – c'est demain – les ordures ménagères devront être triées à la source, collectées, puis recyclées, brûlées ou encore compostées, une façon de transformer les déchets verts en engrais. Seuls les « déchets ultimes », selon les termes de la loi, « ceux qui ne sont plus susceptibles d'être traités », pourront être stockés dans les décharges dites de « classe A », des centres de retraitement spécialisés que les villes ne jugent pas très « électoraux », car ils récupèrent les déchets dont personne ne veut.

Pour les communes, la facture sera élevée. Elles doivent construire à la va-vite des usines d'incinération, des déchetteries ou encore des unités de compostage. Ainsi, à Douai, le papier et le ...